

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL
N° 03-2024

SÉANCE DU 27 MARS 2024

Projet de déploiement des compteurs intelligents Ouverture d'un compte de crédit d'étude

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Le 21 mai 2017, lors de la votation sur la « Stratégie énergétique 2050 », le peuple suisse a accepté la révision de la loi sur l'énergie (LEn) dans laquelle figure le remplacement des compteurs traditionnels par des compteurs intelligents qui permettent au client de suivre sa consommation électrique quasiment en temps réel. En imposant l'utilisation de ce type d'appareils, le législateur a souhaité préparer le terrain à une libéralisation du marché de l'électricité, favoriser la numérisation du secteur de l'électricité, ouvrir de nouveaux marchés aux entreprises actives dans l'exploitation de données digitales et, finalement, réduire la consommation nationale d'électricité, l'argument étant qu'une connaissance plus fine de sa consommation inciterait le client à la réduire.

Dès lors, conformément aux exigences de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI), la Ville de Pully, en tant que gestionnaire de réseau de distribution d'électricité, a l'obligation d'équiper 80 % des ménages pulliérans avec des compteurs intelligents d'ici au 31 octobre 2027. La mise en œuvre de ce projet, en plus de mobiliser des moyens financiers conséquents avec des investissements de plus de CHF 5 mios, constituera pour notre Commune un défi technique et logistique important. Dans un court laps de temps, il s'agira en effet de remplacer plus de 12'000 compteurs électriques, mais également de sélectionner, mettre en service et exploiter le système de mesure intelligent qui interagira avec ces appareils et assurera la transmission de leurs données vers diverses applications informatiques.

Afin de financer les études préliminaires nécessaires à l'élaboration d'un premier préavis relatif à la mise en service du système de mesure intelligent, qui sera présenté au Conseil communal prochainement (objet n° 93 du plan des investissements), la Municipalité a procédé à l'ouverture d'un compte de crédit d'étude d'un montant de CHF 90'000.00.

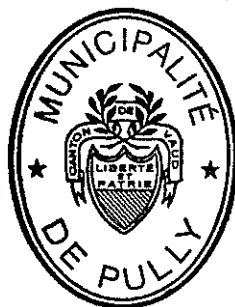
Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 13 mars 2024.

Au nom de la Municipalité

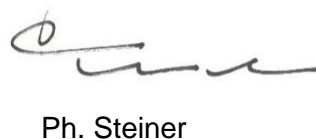
Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner